Charest, Gagnier, Biron, Dagenais

Avocats

Montréal

775, rue Gosford, 4e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9
Téléphone : 514 872-2993
Télécopieur : 514 872-2828

PAR TÉLÉCOPIE

Le 6 mars 2012

Monsieur John Traversy
Secrétaire général
Conseil de la radiodiffusion
et des télécommunications canadiennes
Ottawa (Québec) K1A 0N2

OBJET : Demande Partie 1 de Bell Canada concernant une dispute avec l'arrondissement d'Outremont concernant la construction d'un réseau de prochaine génération ainsi que le maintien du réseau existant dans l'arrondissement
N/🗁 : 11-003806

Monsieur,

La présente fait suite à la correspondance que Bell Canada (la « Compagnie ») vous adressait en date du 2 mars 2012.

De prime à bord, soyez informé que l'arrondissement d'Outremont est disposé à rencontrer à nouveau les représentants de la Compagnie afin de régler cette situation à l'amiable. Il était nécessaire de confirmer cette volonté auprès des autorités de l'arrondissement avant de poursuivre toute démarche de médiation.

De plus, nous ne voyons aucune urgence à l'effet de procéder par un processus accéléré comme demandé par la Compagnie dans sa demande. Sachez que l'arrondissement d'Outremont sera dans l'impossibilité de soumettre leurs commentaires dans les 14 prochains jours en raison, notamment, du fait qu'il s'agit présentement de la période de la relâche scolaire et que plusieurs représentants de l'arrondissement sont présentement absents. Par ailleurs, la soussignée sera en procès devant la Cour supérieure du 13 au 16 mars prochains et dans l'impossibilité de rencontrer l'arrondissement d'ici là.

Nous nous opposons donc à la demande de processus accéléré de la Compagnie en raison du fait qu'il n'y a pas d'urgence, puisque nous ne sommes pas, entre autres, en situation de perte ou de coupure de service immédiat.

Nous réitérons également la position de l'arrondissement d'Outremont voulant que celui-ci désire poursuivre le présent dossier en médiation et proposons une rencontre avec la Compagnie afin de pouvoir régler le présent dossier sans l'assistance du CRTC.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente, veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

CHAREST, GAGNIER, BIRON, DAGENAIS

Véronica Mollica
Avocate

VM/mpl
c.c. Me Philippe Gauvin, Bell Canada
M. Philippe Kent, CRTC
M. Pierre Chapuis, arrondissement d'Outremont
Mme Chantal M. Séguin, arrondissement d'Outremont